

que nous avons trouvée très sensée et très logique, à l'effet qu'il était d'avis que le débat sur l'article 1, ou aucun autre article, du régime de pensions ne devrait être poursuivi tant et aussi longtemps que nous n'aurions pas reçu la version française du rapport du comité.

Je crois que depuis hier après-midi, il s'est produit un événement très important, lequel a été suscité par l'honorable député de Beauce (M. Perron). Étant donné que tous semblent d'accord à reconnaître qu'il y a là une question de privilège, je suis d'avis que la Chambre poserait un geste qui serait apprécié dans tous le pays, en adoptant à l'unanimité la motion qui équivaut à la déclaration que faisait le premier ministre tout à l'heure. A ce moment-là, ce serait la Chambre des communes tout entière, par un vote unanime, qui approuverait la motion présentée par l'honorable député de Beauce et la déclaration du très honorable premier ministre, car je crois que la déclaration de ce dernier équivaut ni plus ni moins à une acceptation pure et simple de la motion présentée par le député de Beauce.

A mon sens, un vote unanime sur cette motion serait dans l'ordre, à l'heure actuelle.

(Traduction)

M. Herridge: Monsieur l'Orateur, j'appuie de tout cœur la proposition de l'honorable député de Lapointe (M. Grégoire)...

Des voix: Bravo!

M. Herridge: ...car le premier ministre (M. Pearson) a évidemment répondu oui à la question du chef de l'opposition (M. Diefenbaker); ou bien, le premier ministre va-t-il battre en retraite sur ce point?

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, je regrette que les remarques précédentes et celles de l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) soient insérées dans le compte rendu. (Exclamations)

M. Skoreyko: Qu'on les enlève! Vous avez des pouvoirs divers. Vous avez supprimé tout le reste.

L'hon. M. McIlraith: La chose inquiète tous les honorables députés, et la proposition faite au début de l'après-midi, pendant la période des questions, a semblé raisonnable et susceptible de dénouer la situation difficile de la Chambre.

Une voix: Du parti libéral!

L'hon. M. McIlraith: Cette proposition, si j'ai bien compris l'honorable député de Lapointe (M. Grégoire)—et ici, je m'en remets nécessairement à l'interprétation simultanée,

en ayant des doutes sur les paroles qu'a employées l'honorable représentant—a été rejetée par l'honorable député de Lapointe.

M. Grégoire: Non.

L'hon. M. McIlraith: Il semble y avoir de l'incertitude à ce propos, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Starr: Pourquoi ne tenez-vous pas une réunion en comité?

L'hon. M. McIlraith: Si, comme l'a déclaré l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas), nous ne donnons pas suite à la motion en matière de privilège, je mettrai alors en délibération la mesure législative de retrait. Mais j'éprouve quelque difficulté à comprendre exactement quelle est la situation.

L'hon. M. Starr: Nous avons aussi de la difficulté à vous comprendre.

M. l'Orateur: A l'ordre! J'aimerais proposer une façon de sortir de l'impasse, qui me semble la procédure convenable et qui s'impose à l'heure actuelle: passer à l'appel de l'ordre du jour.

(Texte)

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, si le leader parlementaire du gouvernement veut comprendre, il est mieux de cesser de parler avec son collègue, le ministre des Transports.

La suggestion que nous avons faite est la suivante. Étant donné que le très honorable premier ministre a convenu, en réponse à une question du député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas), de suspendre tout débat sur l'article 1, une motion précédant la troisième lecture, tant et aussi longtemps que nous n'aurions pas les fascicules français du rapport du comité spécial conjoint chargé d'étudier le régime de pensions, et étant donné que cela correspond exactement au but visé par la motion présentée par l'honorable député de Beauce, je suis d'avis que la Chambre devrait se faire un honneur et un devoir de voter unanimement en faveur de la motion présentée par le député de Beauce, de sorte que tout le pays saura que la Chambre des communes veut respecter le droit de bilinguisme au Parlement de la nation.

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît! J'avais cru pouvoir jeter un peu de lumière sur une situation qui me paraissait plutôt confuse. Au fond, il faut établir si la Chambre des communes peut examiner un projet de loi, à supposer que les témoignages rendus à cet égard n'aient pas été imprimés en entier en français et en anglais. J'ai fouillé le compte rendu depuis la Confédération et rien n'établit